

# Alerte au moustique tigre à Porto-Vecchio

La nouvelle n'a été officialisée que par une annonce sur le site de la mairie de Porto-Vecchio.

Dans une publication datée du 5 juillet dernier, la municipalité informait la population qu'en raison d'une "suspicion d'un cas importé de dengue/chikungunya/Zika", des opérations de dé-moustication allaient être effectuées dans les secteurs de la Punta d'Arasu et des Quatre chemins.

Peu de commentaires sur ce "post", si ce n'est pour demander que les autres secteurs de la commune fassent l'objet de mesures similaires.

En fait, du côté de la mairie de Porto-Vecchio, on précise que l'alerte est venue des services de l'Etat.

*"Nous avons appris des services de l'Etat qu'une personne qui avait récemment séjourné aux Antilles présentait des symptômes pouvant faire penser à ces maladies. Il était également précisé que les services de la Collectivité de Corse allaient procéder à des opérations de dé-moustication dans deux secteurs de la commune qui avaient été fréquentés par cette personne avant que les symptômes apparaissent",* précisait-on, hier, du côté de la municipalité.

Depuis lors, plus de nouvelles. Il est évident que la

personne malade a fait l'objet de prélèvements sanguins qui ont été analysés.

## Maladie confirmée... ou pas

Les résultats de ces analyses sont sans doute déjà parvenus confirmant ou infirmant une contamination du patient par l'une ou l'autre de ces maladies.

Ne serait-ce que pour adapter son traitement.

Du côté des services de santé on précisait lors d'une interview réalisée, il y a quelques mois que le moustique tigre, vecteur de la dengue, du chikungunya et de Zika a un rayon d'action très limité. D'où le choix de traiter des zones bien définies de Porto-Vecchio.

Des suppositions, en fait puisque le service de communication de l'ARS était injoignable hier sauf par l'envoi de mails.

Un spécialiste de ces questions, ayant vécu dans les zones tropicales où ces maladies sont endémiques précisait cependant: "Le vecteur de contamination c'est, en fait, l'être humain."

Le moustique ne peut, effectivement, pas se déplacer sur de longues distances. Mais rien ne lui interdit de monter dans une voiture...

I. L.